

# COMPTE RENDU - CAISSE DES ECOLES DE GROSROUVRE - 24/06/2016

Etaient présents : M. WINOCOUR - M.STOUDER - Mme LASSUS ; Mme COMBE ; M GUICHARD, M. NOIR

Absents : Mme VOUILLARMET

Secrétaire de séance : Mme COMBE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme COMBE, ayant obtenu l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## ORDRE DU JOUR :

- vote du compte de gestion 2015
- vote du compte administratif 2015
- affectation définitif des résultats 2015 sur le budget primitif 2016
- tarification des activités périscolaires année scolaire 2016/2017
- modification du temps de travail de professeur de sport à temps non complet à compter du 01/09/2016

### 1 - vote du compte de gestion 2015

Les membres de la Caisse des Ecoles adoptent à l'unanimité le compte de gestion de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. **Approuvé à l'unanimité**

### 2- vote du compte administratif 2015

Le Maire ayant quitté la séance et les membres de la caisse des écoles siégeant sous la présidence de Madame Anne COMBE, Vice-présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 86 580,22  
Recettes : 107 223,12  
Solde ant. : + 16 904,83  
Résultat final : 90 777,24

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 197,02  
Recettes :  
Solde ant : + 12882,38  
Résultat final : 137 010,33  
**Adopté à l'unanimité.**

### 3 affectation définitif des résultats 2015 sur le budget primitif 2016

Les membres de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2015 comme suit : 16 904,83 € sont affectés au compte 002 excédent reporté  
Ces sommes ont été reprises au budget primitif 2016 **Adopté à l'unanimité**

### 4 tarifications des activités périscolaires année scolaire 2016/2017

Les tarifs appliqués pour les activités périscolaires durant l'année scolaire 2016/2017 seront les suivants :

	CANTINE (/jour)	GARDERIE (/mois)	ETUDE (/mois)	TAP (/ an)	Centre aéré (/jour)
1 enfant	4.30 €	Matin ou soir 23€ Matin et soir 46€	39 €	Pour le premier enfant 115 €	20.20€ (été) 30€ (autres vacances)
2 enfants	4.30 €	Matin ou soir 21€ Matin et soir 42€	32,5 €	Pour le second enfant 100 €	20.20€ (été) 30€ (autres vacances)
3 enfants et plus	4.30 €	Matin ou soir 20€ Matin et soir 40€	28 €	A partir du troisième enfant 85 €	20.20€ (été) 30€ (autres vacances)€
PAI	2.15 €				
occasionnel	8,90 €	5 €			

**Adopté à l'unanimité**

### 5 Modification du temps de travail du professeur de sport à temps non complet à compter du 01/09/2016

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail du professeur de sport à 4,5 heures par semaine durant les périodes scolaires. **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45



\* Le Maire, Marc WINOCOUR

1, Chemin de la Masse

78490 GROSROUVRE - Téléphone 01.34.86.06.12 - Télécopie 01.34.86.80.57